



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/18/Add.1
4 juillet 2008

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Cinquante-cinquième réunion
Bangkok, 14-18 juillet 2008

Addendum

COOPERATION BILATERALE

- **Remplacer** les lignes suivantes du tableau 4 :

Pays	Activité/Projet	Montant demandé (\$ US)	Montant recommandé (\$ US)
SECTION B : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR EXAMEN INDIVIDUEL			
B1. Préparation de projet pour les plans d'élimination des HCFC :			
Maurice	Préparation d'un plan de gestion de l'élimination des HCFC	75 000	
Namibie	Préparation d'un plan de gestion de l'élimination des HCFC	75 000	

par

Pays	Activité/Projet	Montant demandé (\$ US)	Montant recommandé (\$ US)
SECTION B : : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR EXAMEN INDIVIDUEL			
B1. Préparation de projet pour les plans d'élimination des HCFC :			
Maurice	Préparation d'un plan de gestion de l'élimination des HCFC	75 000	75 000
Namibie	Préparation d'un plan de gestion de l'élimination des HCFC	75 000	50 000

Les documents de pré-session du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

- **Remplacer** les paragraphes 27 et 28 par les paragraphes suivants :

Recommandations du Secrétariat du Fonds

27. Après l'émission du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/18, l'Allemagne et le Secrétariat ont poursuivi la discussion sur les coûts de la préparation des PGEH, en particulier pour les deux pays où elle était la seule agence d'exécution. Au cours de ces discussions, l'Allemagne s'est dite en accord avec la méthode proposée par le Secrétariat, et elle a aussi convenu de réexaminer les coûts des demandes pour la Namibie et Maurice en tenant compte du tableau de coûts standard proposés par le Secrétariat. Pendant ces discussions, l'Allemagne a demandé au Secrétariat de prendre note que la Namibie avait déclaré avoir consommé des HCFC dans les données de son programme de pays pour 2007. Toutefois, le pays a reconnu que ces données n'avaient pas été soumises, et qu'elles n'apparaissent pas non plus dans les données visées par l'Article 7, et que le pays se situe donc dans la catégorie des pays sans aucune consommation de HCFC et pourrait se qualifier seulement pour un financement de 50 000 \$ US. L'Allemagne a toutefois réitéré que, si les données de 2007 visées par l'Article 7 indiquent une consommation de HCFC, le pays pourrait demander des fonds supplémentaires conformément aux coûts proposés par le Secrétariat pour la préparation du PGEH. Cette demande a été jugée raisonnable et le Secrétariat y a consenti.

27bis. Dans le cas de Maurice, l'Allemagne est d'avis que sa demande actuelle de 75 000 \$ US est suffisante pour la préparation du PGEH.

27ter. En ce qui a trait aux demandes pour la préparation de PGEH des autres pays faisant partie de l'Amendement au programme de travail de l'Allemagne (Bolivie, Brésil, Colombie, Chine, Inde et Iran), puisque d'autres agences participent aussi à ces demandes et qu'aucun accord n'a été conclu quant au montant final pour la préparation du PGEH, ces demandes demeurent en attente.

28. Étant donné ce qui précède, le Comité exécutif peut souhaiter approuver la préparation des plans de gestion de l'élimination finale des HCFC de la Namibie et Maurice aux montants recommandés par le Secrétariat du Fonds au tableau⁴ ci-dessus.

28bis. Le Comité exécutif peut souhaiter prendre note que les demandes qui restent pour la préparation de plans de gestion des HCFC où un accord n'a pas encore été conclu sont toujours en attente.